

## SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 22 avril 2021 à 17 heures 15, en Visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

### Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND

### Excusé(s) :

Eric MOUSSERION, Thierry MORISSET

### Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Thierry MORISSET à Jean-Pierre ANTOINE

### Absent(s) :

Jean-Philippe RETIF, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Eric LEFIEVRE, Gilles TALLUAU, Sylvie BEILLARD

\*\*\*\*\*

DECISION N° 2021-050- DB

### RECRUTEMENT D'UN MANAGER DE CENTRE-VILLE A TEMPS PARTAGE - CONVENTION(S) DE PRESTATIONS DE SERVICES A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LES COMMUNES BENEFICIAIRES DU SERVICE

#### Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les conventions de prestations de service à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et les communes de Longué-Jumelles, de Montreuil-Bellay, de Gennes Val de Loire, d'Allonnes, éligibles au dispositif Petites Villes de Demain et les communes de Vivy et de Fontevraud, intégrées au dispositif Anjou Cœur de Ville.

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération,

- **DE SOLLICITER** un co-financement auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 20 000 € par an sur deux ans ainsi que de tout autre partenaire le cas échéant,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer les documents à intervenir.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

#### **DECISION N° 2021-051- DB**

#### **PAT : PROJET CUISINE CENTRALE - DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS APPEL A CANDIDATURES PAT PAYS DE LA LOIRE "RENFORCER LA DYNAMIQUE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ET ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS SUR LES TERRITOIRES" - PLAN DE RELANCE - DRAAF-REGION PDL-ADEME (ÉDITION 2021)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet d'AMO « Étude de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale dans le cadre du développement d'une alimentation durable et de qualité, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial Saumurois » ;

- **DE SOLLICITER** la DRAAF, la Région des Pays de la Loire, l'ADEME au titre du Plan de relance et de l'appel à candidatures PAT Pays de la Loire « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires » :

\* une subvention au titre du Plan de relance d'un montant de 70 000 € représentant 70 % de la demande prévisionnelle

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

#### **DECISION N° 2021-052- DB**

#### **PROJET LOIRE A VELO TROGLO - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ALTER PUBLIC ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AVENANT N° 1**

**Le Bureau décide :**

- **DE VALIDER** l'avenant n° 1 à la convention de prestations foncières ainsi que son annexe 1 « Décompte financier » permettant la prolongation de trois années de la convention

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à ladite convention des prestations foncières et tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-053- DB**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE  
RELATIVE A LA LIGNE "SAUMUR - EPIEDS - LOUDUN"**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la ligne « Saumur-Epieds-Loudun ».

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-054- DB**

**MISE EN PLACE DU BONUS VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (AIDE A L'ACHAT) -  
ANNEE 2021**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** le Président à proposer aux habitants de l'Agglomération une aide à l'achat de vélo à assistance électrique ;
- **D'ADOPTER** les modalités pratiques et les critères d'éligibilité présentés ci-dessus, qui seront repris dans un règlement de fonctionnement de la prime à l'achat, et si besoin, détaillés et en pièce jointe ;
- **D'AUTORISER** le versement de ces aides à l'achat, pour un montant global maximum de 10 000 €, à l'aide des crédits inscrits au budget 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'Environnement, de la Transition énergétique et des Mobilités, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2021-055- DB**

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER TECHNIQUE POUR LA REGIE  
"EAUX - SAUMUR VAL DE LOIRE" ET LES SERVICES TECHNIQUES DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - CONVENTION DE  
MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A ALTER PUBLIC**

**Le Bureau décide :**

- **DE DÉCIDER** de confier, par voie de mandat à ALTER Public, l'opération de construction d'un atelier technique pour les besoins de la régie « Eaux Saumur Val de Loire » ainsi que pour ses services techniques sur le site des Aubrières à Saumur ;
- **D'APPROUVER** le contrat de mandat à intervenir et en particulier le montant de la rémunération fixé à 5 % HT du coût global prévisionnel HT du projet estimé à 915 000 € HT ;

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer le contrat de mandat, et tout acte s'y afférant ;

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer ou faire signer tout contrat nécessaire à l'avancement de l'opération et notamment les marchés de Maîtrise d'œuvre et de travaux.

**Ne peuvent pas prendre part au vote Monsieur Jackie GOULET et Madame Sylvie PRISSET.**

Résultat des votes : « Pour » = 43; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 2

**DECISION N° 2021-056- DB**

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR DES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "SAUMUR VAL DE LOIRE" ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une contribution forfaitaire de 75 % du montant des travaux s'élevant à la somme de 10474,06€ au profit du SIEML pour les opérations de travaux relatifs à la remise en état des éclairages publics communautaires sur les ZA Actiparc Jumelles, Ecoparc, Europe Champagne et la Ronde dont la participation de la CASVL serait de 7856 euros nets de taxe, comme détaillé ci-après :

N° opérations	Lieux dit des travaux	Objet des travaux	Montant HT des travaux	Montant à charge Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (75%)
DEV400-20-219	LONGUE JUMELLES ZA Actiparc Jumelles	Remplacement mât PL 34	1290,48 €	967,86 €
DEV400-20-220	LONGUE JUMELLES ZA Actiparc Jumelles	Remplacement lanterne N°1835	776,09 €	582,07€
DEV400-20-223	MONTREUIL BELLAY ZA Europe Champagne	Remplacement candélabre N°107	1386,00 €	1039,50 €
DEV400-21-235	ALLONNES ZA la Ronde	Remplacement de 9 lanternes (N°275,277,279, 292,295-2,296- 2,280)	6017,72 €	4513,29 €
DEV400-21-236	SAUMUR ZA Ecoparc	Remplacement lanterne N°1826	1004,37 €	753,28 €
	<b>TOTAL</b>		<b>10474,06 €</b>	<b>7856,00 €</b>

- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

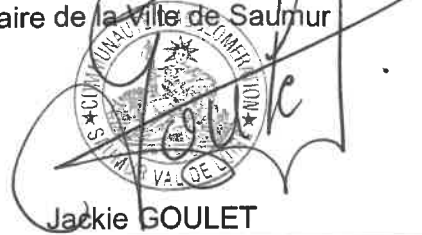
Résultat des votes : « Pour » = 45; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

\*\*\*

La séance est levée à 19 heures 15

Affichage légal au siège de la Communauté  
d'Agglomération : le 29 avril 2021

Fait à Saumur, le 29 avril 2021  
Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire  
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET